

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOUPILLIERES

**Date de convocation**    **L'an deux mille quinze**  
**30 mars 2015**            **Le 10 avril 2015 à 20 heures,**  
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la  
Présidence de Mr JEAN Raymond.

**Date d'affichage**            **Etaient présents :**  
**07 avril 2015**                Mme BRUNET Gisèle, Mme FRANCOIS, Mme BAUDRY Mireille  
Mr. JEAN Raymond, M. JEAN Stéphane, M. MOKRY Germain,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** M. MARGOT Gilles, M. PAUL Romaric, M. LOISEL Olivier, Mme MELEARD Muriel

**Nombre de conseillers**  
**En exercice : 10**  
**Présents : 6**  
**Absents : 4**

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé.

---

## 1) DEVELOPPEMENT EOLIEN SUR NOTRE TERRITOIRE

Le Conseil Municipal maintient son refus pour l'implantation d'éolienne sur notre territoire.

## 2) ARCHIVES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de garder les archives de notre commune dans les locaux de la Mairie.

## 3) ACCESSIBILITE AUX TRANSPORTS EN COMMUN POUR LES HANDICAPES – STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France)

Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer des travaux d'aménagements d'accessibilités pour les handicapés aux transports en commun.

La commune dispose de 6 ans pour effectuer les travaux sur les deux arrêts concernés de notre commune.

Ces travaux seront subventionnés à 75% sur le montant H.T des travaux.

## 4) LA MUTUALISATION PAR NOTRE INTERCOMMUNALITE CŒUR D'YVELINES

Le Conseil Municipal donne son accord pour le schéma de mutualisation à Cœur d'Yvelines et souhaite voir mutualiser la tonte des herbes hors villages, l'achat du fuel et autres petits achats divers.

## 5) FISCALISATION 2015

Le Conseil Municipal vote en centimes syndicaux les dépenses d'investissement et de fonctionnement liés aux différents syndicats dont la commune dépend :

	2014	2015
SIART Thoiry (Syndicat d'assainissement)	18 363,00 €	11 666,02 €
SIVU Maternelle (Investissement + Fontionnement)	46 839,00 €	48 706,00 €
SIVU Crèche	27 459,34 €	26 063,66 €
RIAM, TRANSPORT, GYMNASE, SIVOM FONCT, SIVOM INVEST	10 194,00 €	11 169,38 €
<b>TOTAUX</b>	<b>102 855,34 €</b>	<b>97 605,06 €</b>

## 6) COMPTE DE GESTION DU C. C. A. S & CAISSE DES ECOLES 2014

Le Conseil d'administration approuve le Compte de Gestion 2014 du C. C. A. S, qui laisse apparaître un résultat positif de 3 201.96 Euros, identique au compte administratif 2014.

Le Conseil d'administration approuve le Compte de Gestion 2014 de la Caisse Des Ecoles, qui laisse apparaître un résultat positif de 2 479.99 Euros, identique au compte administratif 2014.

## 7) COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2014

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2014 qui laisse apparaître un résultat négatif en investissement de 165 372.81 Euros, identique au Compte Administratif 2014 et un résultat positif en fonctionnement de 398 654.50 Euros identique au résultat du Compte Administratif 2014.

## 8) Affectation du résultat de 2013 sur 2014 (C. D. E ; C. C. A. S ; COMMUNE)

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle affectation des résultats négatifs et positifs de 2014.

## 9) BUDGETS PRIMITIF C. C. A. S & CAISSE DES ECOLES 2015

Le Conseil d'administration approuve le budget 2015 du C. C. A. S :

Dépenses : 6 202.00 Euros

Recettes : 6 202.00 Euros

Dont excédent de fonctionnement reporté : 3 201.96 Euros

Le Conseil d'administration approuve le budget primitif 2015 de la Caisse Des Ecoles :

Dépenses : 9 280.00 Euros

Recettes : 9 280.00 Euros

Dont excédent de fonctionnement reporté : 2 479.99 Euros

## 10) BUDGETS PRIMITIF DE LA COMMUNE 2015

\*Pour informations :

Les recettes de fonctionnement sont certifiées alors que les dépenses de fonctionnement sont exagérées dans certains domaines afin d'équilibrer le budget.

Car les excédents d'investissement ne peuvent être versés sur le fonctionnement, seul le contraire est possible.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2015 :

Dépense de Fonctionnement :	682 792.10 Euros
Recette de Fonctionnement :	682 762.10 Euros
Excédent de fonctionnement reporté :	295 879.52 Euros

Virement à la section d'investissement :	56 820.02 Euros
Dépense d'investissement :	253 294.00 Euros
Recette d'investissement :	253 294.00 Euros
Déficit d'investissement reporté :	165 372.81 Euros

### **11) TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015**

Le Conseil Municipal vote les taux d'impositions suivants, qui comme promis, ont baissés de 20%, à savoir :

    Taxe d'habitation à 7.34 %.

    Taxe foncière (bâti) à 3.13 %.

    Taxe foncière (non bâti) à 16.87 %.

### **12) TAXE TEOM (Taxe d'enlèvement de l'ordure ménagère)**

Cette taxe passera de 5.48 % à 6.31 % en 2015.

### **13) TRAVAUX DE COUVERTURE BATIMENT DE RANGEMENT DE L'ECOLE**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à M. LACROIX pour effectuer les travaux de couverture et d'évacuation des eaux usées sur le bâtiment de rangement de matériel de l'école primaire.

Montant TTC des Travaux : 3625.54.00 Euros.

### **14) PROTESTATION DE M. MAIA Aires**

Une requête a été déposée concernant son lotissement au 5 Rue de la Reine.

La séance est levée à 22h00.

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS**

L'ensemble du Conseil Municipal remercie M. BERTHELIN d'avoir effectué une jolie marelle pour les enfants de l'école primaire.

## **RENTREE SCOLAIRE 2015 :**

- Pensez à venir inscrire vos enfants avant fin mai 2015, pour l'école maternelle et primaire. (Les formulaires sont aussi disponibles sur le site internet de la commune).
- Pensez aux cartes des transports scolaires de vos enfants pour la rentrée scolaire pour ceux qui sont aux collèges et aux lycées.

## **SIEED:**

- Les déchèteries seront fermées le 1<sup>er</sup> mai 2015
- La collecte des déchets végétaux a commencé le lundi 30 mars et terminera le 7 décembre 2015.
- Les encombrants seront le 12 Mai et le 12 Novembre 2015. (Pensez à sortir vos encombrants la veille au soir).

## **MANIFESTATIONS A VENIR :**

- Le tournoi de tennis : à partir d'aujourd'hui jusqu'au 25 avril 2015.
- La fête des voisins, le vendredi 29 mai 2015 à partir de 19h00 sur le terrain de foot.
- La kermesse de l'école, le samedi 20 juin 2015.
- Le 14 Juillet 2015, repas et défilé  
de voitures anciennes.
- La Foire à tout : le dimanche 6 septembre 2015.
- La soirée choucroute au profit de la Caisse des écoles : le samedi 10 octobre 2015.

\*\*\*\*\*

### **« VIVONS EN BON VOISINAGE »**

Nous recevons toujours des plaintes concernant le voisinage.  
Nous vous demandons de bien relire cette charte.

De jour comme de nuit, la tranquillité est un droit reconnu à chacun. Respecter celle des autres est un devoir pour tous. Ainsi, ne pas laisser son chien aboyer et éviter les soirées répétitives et trop bruyantes.

Effectuer des travaux à des horaires acceptables par tous : les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables : de 8h00 à 20h00**

**Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**Les dimanches et jours fériés : interdit**

**Rectificatif concernant les feux :**

**Par arrêté préfectoral, nous vous rappelons que la pratique du feu dégageant de la fumée est interdite.**

D'autre part, suivant le code des communes, il est interdit de laisser des chiens errer sur le domaine public

(Rappel suite à des plaintes).